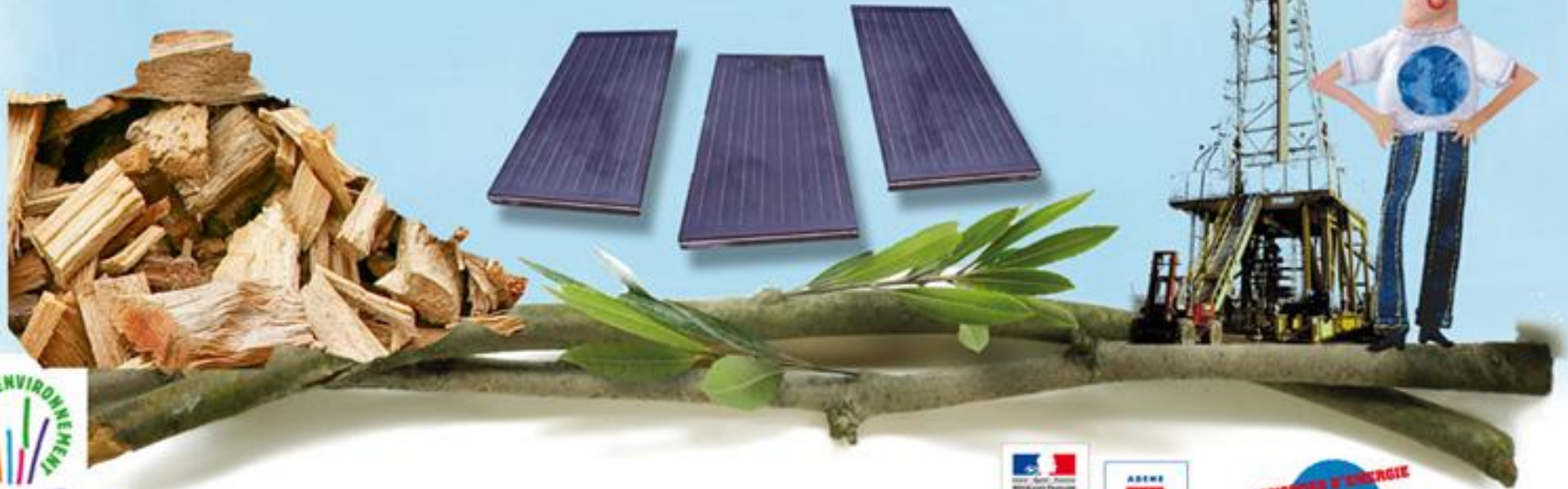


Filière bois-énergie

Enjeux nationaux, dispositif de soutien,
dynamique nationale et régionale

www.ademe.fr



**ECONOMIE D'ÉNERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

Les engagements nationaux et européens

- **2050 : Facteur 4** réduction par 4 des émissions des GES (Gaz à Effet de Serre)
- **2020 : 3 X 20 % (Europe)** 20 % réduction des consommation énergétique, 20 % réduction des GES, 20 % EnR dans le bilan énergétique (**23 % EnR pour la France**)
- **2008 Grenelle de l'environnement**
 - COMOP EnR
 - Loi Grenelle 1
 - Loi Grenelle 2



Les EnR dans le Grenelle

(EnR = Energies renouvelables)

Des objectifs élevés

20 Mtep EnR / an supplémentaires en 2020

- Biocarburants : + 3,3 Mtep (*millions tonnes équivalent pétrole*)
- Électricité EnR : + 7,2 Mtep (éolien, hydro, photovoltaïque, géothermie, biomasse)
- Chaleur EnR : + 10 Mtep/an soit doublement / 2006

dont Biomasse : + 5,5 Mtep/an

1 Tep = 11 626 kWh ≈ 3 tonnes de bois à 30 % H

≈ + 17 millions de t de bois



Fonds Chaleur

- Le **Fonds Chaleur** est un engagement du **Grenelle de l'environnement** et l'une des 50 mesures pour le développement des Energies Renouvelables : bois, biogaz, géothermie et solaire.
- Il consacre un effort financier pour le développement de la chaleur renouvelable : **1,2 milliard d'euros** sur 5 ans .
- Le fonds chaleur est un dispositif financier qui alloue des aides aux **entreprises** et **collectivités** pour s'équiper de systèmes de production de chaleur utilisant les EnR ou valorisant la chaleur de récupération.



Organisation du Fonds Chaleur Biomasse énergie

Appel annuel à projets national BCIAT (*Bois Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire*) :

- Piloté par l'ADEME au niveau national
- Installation biomasse > 1 000 tep EnR/an sortie chaudière
- Plan d'approvisionnement validé par la « Cellule biomasse » régionale

Autres installations : (dont réseaux de chaleur)

- Instruction par les directions régionales de l'ADEME avec modalités spécifiques



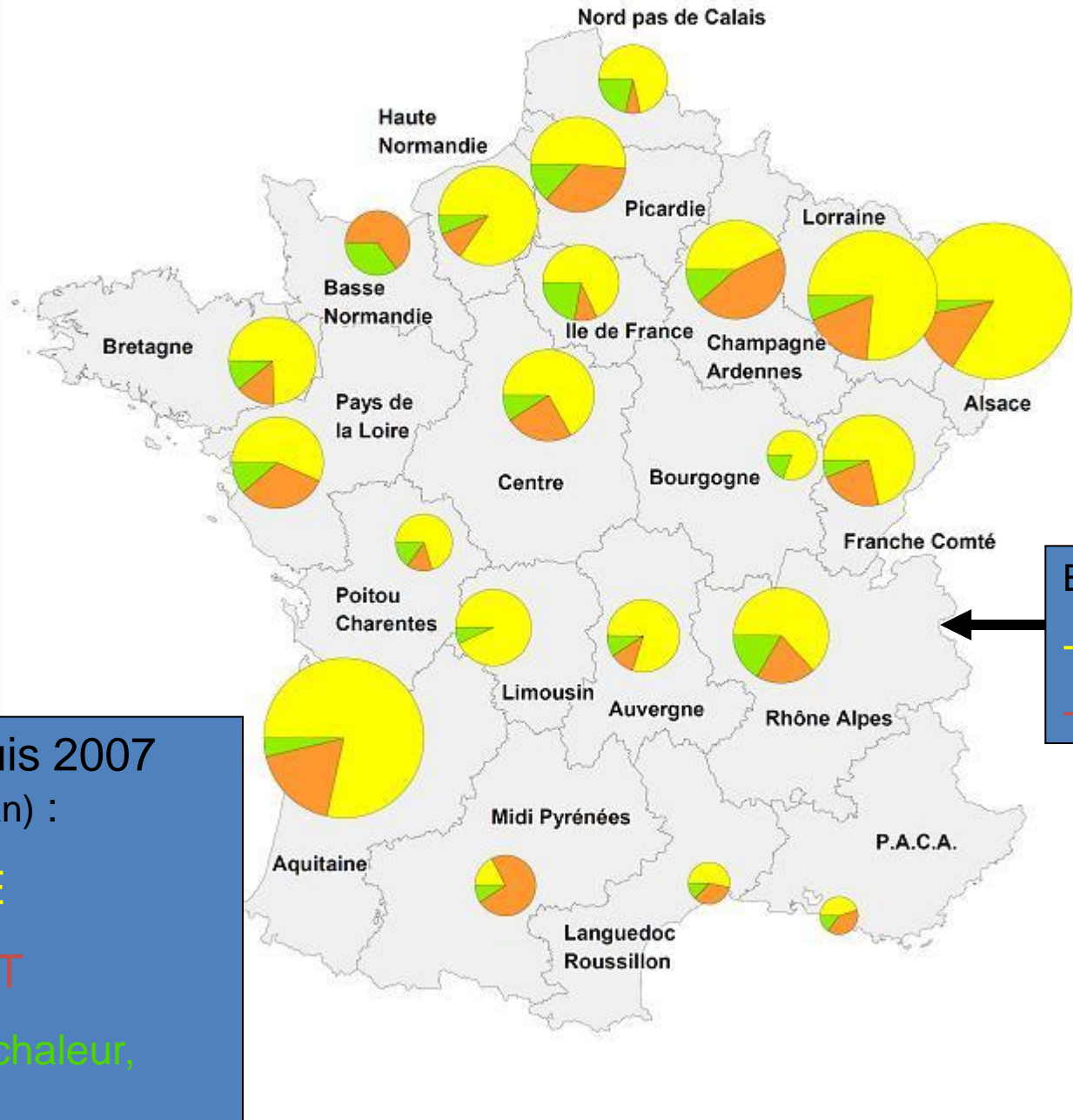
Appel à projets nationaux CRE cogénération biomasse

CRE = *Commission de régulation de l'électricité*

PPI = *Programmation pluri-annuelle des Investissements*

- Développer la production d'électricité à partir de la biomasse
- Nécessité de valoriser la chaleur fatale produite, car faible rendement de production électrique (25 à 30 %)
- Piloté par le ministère au niveau national
- Plan d'approvisionnement validé par la « Cellule biomasse » régionale
- En général, **gros projets** : plusieurs dizaines de MW → grosses consommations de bois (20 000 à 100 000 t et plus) → grand rayon d'appro





En Rhône-Alpes :
 - CRE : 4 projets
 - BCIAT : 4 projets

Projets depuis 2007
 (cumul en tep/an) :

- jaune : CRE
- brun : BCIAT
- vert : fonds chaleur, région, CG, ...

En Rhône-Alpes

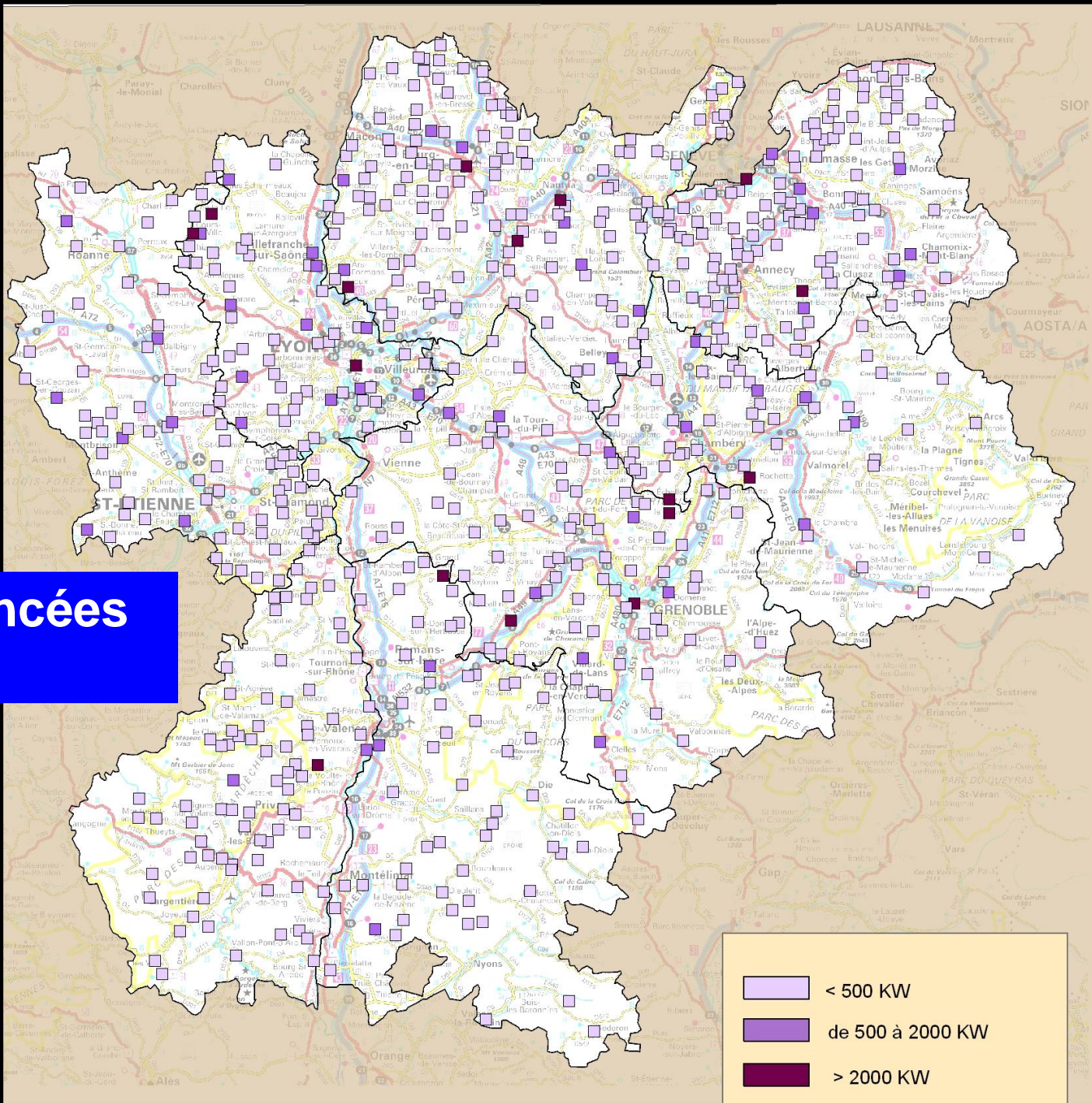
Une dynamique lancée depuis 1994

- **Premier plan bois-énergie 1994 – 1999 : 75 chaufferies**
- **Second Plan bois-énergie 2000 – 2006 : + 400 chaufferies**
- **Depuis 1997 : + 650 chaufferies**

Bilan des chaufferies financées :

- **1 135 chaufferies (≠ mise en service !)**
- **Puissance installée : 450 MW**
- **Consommation de bois : 150 000 tep ≈ 450 000 t**





Chaufferies financées (cumul fin 2008)



En cours en Rhône-Alpes :

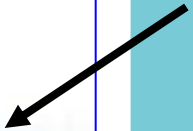
Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

porté par la DREAL et la Région → Échéance : fin 2011/début 2012

Conséquence : Une dynamique bois-énergie qui va sans doute s'accélérer,...

Une réserve :

filière sous surveillance, car Rhône-Alpes est en zone rouge du point de vue de la qualité de l'air



Mais une qualité de l'air en deçà des normes européenne

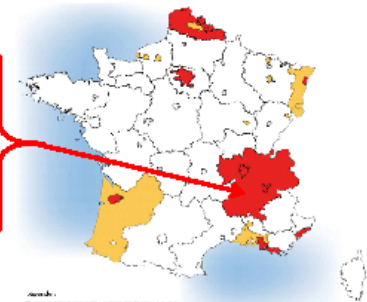
- Rhône-Alpes est concernée par les procédures d'infraction à la réglementation européenne (directive 2008/50/CE)

- **Contentieux SO₂** : contentieux historique en vallée de la Maurienne. En cours de résorption

- **Contentieux PM10** : au stade de l'avis motivé depuis octobre 2010. Il concerne Lyon, Grenoble et plusieurs zones de la région de manière récurrente depuis 2005

- **Procédure d'infraction attendue en 2011 pour le NO₂**

Zones de surveillance de la qualité de l'air : départements par fines (PM₁₀)



Source : DREAL Rhône-Alpes, 2010



Vigilance sur la qualité des approvisionnements

(mise en place dispositif d'audit qualité des combustibles)

Contacts ADEME Rhône-Alpes :

(depuis le 1er septembre)

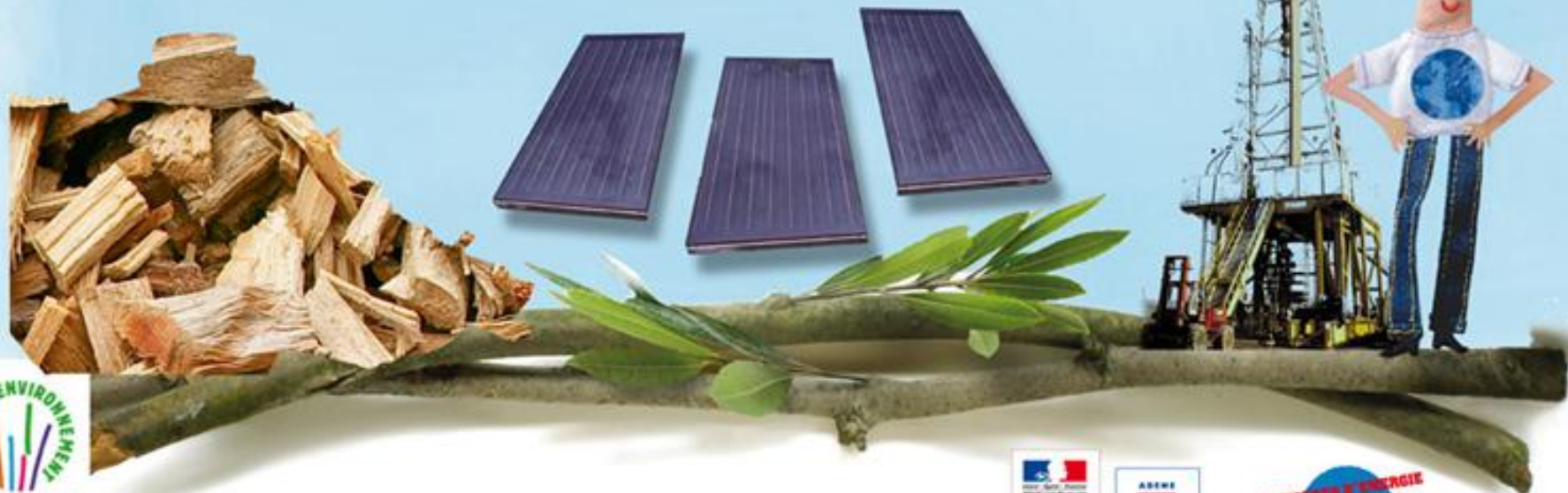
Bois-énergie : David BREMOND

david.bremond@ademe.fr

Compostage : Elise LEAL

elise.leal@ademe.fr

Tél. : 04 72 83 46 00



**ECONOMISER L'ÉNERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**